

# INTERPELLATION

**Auteur** Diego Wellig, CSPO et Philipp Matthias Bregy, CSPO  
**Objet** La police valaisanne contrôle-t-elle ses fichiers ?  
**Date** 13.06.2014  
**Numéro** 3.0145

---

Un contrôle efficace des bases de données policières fait défaut dans de nombreux cantons. Le résultat: le nombre de profils connaît une croissance incontrôlée, faisant croître le risque que des innocents se retrouvent dans la ligne de mire de la police. Par exemple, si quelqu'un est suspecté à tort de faire du trafic de drogue, la police abordera la question des drogues même des années plus tard, lors de contrôles de routine. Si la base de données n'est pas contrôlée et entretenue correctement, il y restera enregistré comme dealer même si l'affaire est résolue depuis longtemps.

Dans de nombreux cantons, des soupçons sont également entrés dans le système de la police. A Zurich notamment, une participante au cours de sécurité routière a été convoquée à un « examen médical d'aptitude à la conduite » par l'office cantonal des mesures administratives, après qu'un policier eut fait mention dans le système de son comportement soi-disant particulier.

Actuellement, les cantons prévoient même de mettre en réseau leurs bases de données insuffisamment entretenues. Avec le projet d'harmonisation de l'informatique policière, les chefs des départements de la sécurité veulent obtenir un échange rapide d'informations entre les cantons : un projet qu'il est prévu de mettre en œuvre dès l'an prochain.

Les corps de la police ont également pour mission de supprimer les entrées!

## Conclusion

Comment se présente la situation en Valais en matière de bases de données policières ?

En Valais, un soupçon reste-t-il enregistré même si ce dernier s'est évaporé ?

Des données ont-elles été recueillies en Valais, et, si oui, dans quelle mesure ?

Nous voulons également savoir comment elles sont entreposées et si les citoyens du Valais peuvent consulter leurs fiches.

Le canton a-t-il recueilli des données sur ses habitants et les a-t-il transmises au Service de renseignement de la Confédération ?

Des données sont-elles conservées sans que leur pertinence ne soit examinée ?